

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

N° ordre
22-68

N° ordre dans la séance :
DE-28112022-03

Date de la convocation :
18/11/2022

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Marc GUILLAND, Adjoints, Joëlle TRABALZA, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, David TREBOZ, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER, conseillers

Absents excusés : Anne-Laure PETITE (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Hélène ROSSI (procuration à Danielle RAVIER), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Déborah GLEYZE (Procuration à David TREBOZ)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : RECTIFICATION DE LA DM N°2 BUDGET GENERAL

Monsieur David TREBOZ, vice-président de la commission Finances, rappelle au conseil municipal que celui-ci a voté une décision modificative lors de sa séance du 08 novembre 2022. Le service de gestion comptable d'Oyonnax a constaté une irrégularité sur cette dernière. En effet, il n'est pas possible de provisionner le compte de recette de fonctionnement R775. Il conviendra donc de modifier la DM n°2.

Aussi il propose de rectifier la DM n°2 du budget général comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	96 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	96 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 500.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 500.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	49 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	49 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6553 : Service d'incendie	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	69 500.00 €	96 000.00 €	0.00 €	26 500.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	49 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	49 500.00 €	0.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 500.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 500.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	497 979.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	470 688.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 291.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	497 979.00 €	0.00 €	497 979.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	497 979.00 €	49 500.00 €	547 479.00 €
Total Général		524 479.00 €		524 479.00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20221128-DE-28112022-03-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la DM n°2 du budget principal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE Le Maire à procéder aux mouvements indiqués dans la rectification de la Décision Modificative n°2 du Budget Général.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

